



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg

Luxembourg, le 7 juillet 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Logement au sujet des nouveaux reproches d'irrégularités au Fonds du Logement.

Selon les révélations dans la presse en date du 7 juillet 2017, il y aurait eu des irrégularités au Fonds du Logement.

Selon le projet de compte rendu de la réunion du comité-directeur du 18 mai 2017, il y aurait eu des « agissements malencontreux de la part du coordinateur général et de son adjointe. »

D'une part, certains collaborateurs du département de la Promotion se diraient victimes de mobbing et de management abusif.

D'autre part, les collaborateurs chargés de reprendre le travail en relation avec le volet des marchés publics auraient mis à jour de nombreuses irrégularités dans les soumissions effectuées et il pourrait même y avoir certains dysfonctionnement ou contournements de la législation.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Logement :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer la véracité des reproches d'irrégularités, c'est-à-dire par rapport au traitement des collaborateurs et par rapport aux marchés publics ?
- Selon mes informations, la secrétaire administrative, responsable dudit projet de compte rendu, aurait quitté ses fonctions. Monsieur le Ministre peut-il confirmer cette information ? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Lies  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Logement



Luxembourg, le 27 JUIL. 2017

Monsieur Fernand ETGEN  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Service Central de Législation  
43, bd. F.-D. Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Dossier suivi par:  
Jérôme KRIER  
☎ 247-84837

Ntr.réf.: 2017-3119-Lies\_RépMinTransmis\_27-07-2017.doc/2017-JK

**Concerne:** Question parlementaire n°3119 du 10 juillet 2017 posée par l'Honorable Député Marc LIES concernant des reproches d'irrégularités au Fonds du Logement.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier électronique du 12 juillet 2017 en relation avec l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente ma réponse à ladite question parlementaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre au Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement

Marc HANSEN

**Réponse du Ministre du Logement à la question parlementaire n°3119 du 10 juillet 2017, posée par l'Honorable Député Marc LIES concernant le Fonds du Logement.**

En réponse à la question parlementaire de l'Honorable Député, je me permets de revenir à ma réponse à la question parlementaire no. 3092 du 21 juin 2017 ainsi qu'au communiqué de presse publié par le Fonds du Logement à l'issu de sa première réunion du conseil d'administration du 6 juillet dernier, après entrée en vigueur de la nouvelle loi régissant son fonctionnement.

Dans ce communiqué, le Fonds du Logement confirme en effet que « (...) le conseil a à nouveau thématiqué des sujets ayant fait l'objet d'une information lors de la dernière session du comité directeur au mois de mai, touchant aux ressources humaines et aux marchés publics. Après analyse profonde à la suite des sujets soulevés, le conseil a conclu que l'ensemble des procédures et standards ont été respectés.».

Après avoir discuté ces sujets, le conseil d'administration a d'ailleurs témoigné sa confiance envers le coordinateur général en lui accordant les procurations nécessaires à la gestion quotidienne du Fonds.

Quant à votre question concernant la secrétaire administrative, je peux vous indiquer que la personne en question n'a pas démissionné et travaille toujours au Fonds du Logement.

Pour conclure, je me permets de vous renvoyer à mes réponses à vos questions parlementaires no. 3034, 3092 et 3086 ainsi qu'à ma réponse à la question parlementaire no. 3093 de l'Honorable Député Roy Reding.